



Les psychologues
de l'éducation nationale
FSU



5ème journée régionale des PsyEN de la FSU Grand Est

Jeudi 18 avril 2024 de 9H30 à 16H30

« **Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers dans la pratique des PsyEN** »

Programme de la journée

9h30 : accueil des participant.es

9h45 : introduction du stage par Yohan Odilvart, secrétaire départemental de la FSU Marne.

10h : «Avenir professionnel des EBEP, mise en place d'un projet professionnel, transition milieu scolaire/milieu professionnel», présenté par Jérôme JOURET docteur en sociologie.

Questions et échanges avec les participants.

12h : pause méridienne, repas libre

13h30 : «Apports de la pratique de la relaxation dynamique à destination des EBEP et des personnels », présenté par Chrystel COLLIN, PEMF, spécialisée, MASTER de sophrologie caycédiennne.

Questions et échanges avec les participants.

15H30 : Actualités syndicales.

Modalités d'inscription :

Cette journée est ouverte aux titulaires, contractuel.les et stagiaires, syndiqué.es et non syndiqué.es.

Inscription obligatoire : **en présentiel** (dans la limite des places disponibles) ou **en distanciel** : <https://forms.gle/Rjkog4wokFsiLegdA>

Demande d'absence à faire parvenir à votre supérieur hiérarchique avant le 18 mars 2024, délai de rigueur.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

NOM.....Prénom.....

Grade et fonction

Établissement.....

Au recteur s/c du DASEN s/c de l'IEN de circonscription

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du au pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera en hybride : présentiel au SNES de Reims 35 et 37 rue Ponsardin et lien zoom.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

A.....le.....Signature